UPJV

SCOLARITÉ - UFR DES ARTS

calendrier UFR 2023-2024

fiche réclamation 2022-2023
demande de duplicata de diplôme

Régime spécifique d'étude
Le régime spécifique d'études (RSE) permet à un étudiant sous certaines conditions de pouvoir bénéficier d'aménagement d'emploi du temps, d'absences justifiées et du choix de son mode de contrôle des connaissances : contrôle continu ou contrôle continu et terminal ou examen.

Césure
L'année de césure est une parenthèse dans le cursus d'un.e étudiant.e pour réaliser un projet ou vivre une nouvelle expérience.

C'est un temps pour se former, développer un projet personnel ou professionnel tout en conservant sa place à l'université.

Consultable > Aide à la procédure de Convention de Stage

Textes de références

Règlement intérieur de l'UFR ARTS
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) - licences

Horaires scolarité

Du lundi au vendredi :

8h30-12h15 (accueil physique)
13h30-16h (accueil téléphonique)

Téléphone : 03 22 22 43 43
courriels :

- scolarite.ufrarts@u-picardie.fr (étudiants déjà inscrits)
- infos-arts@u-picardie.fr (personnes extérieures à l'UFR)

Référentes handicap UFR Arts

Pédagogie: Alain CORBIERE
Administratif: Sylvie KHATMI

Référente égalité femme homme UFR Arts

Lise LERICHOMME